

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 14 Mars 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN -
TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission
Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Visite confirmation Eclairage reporté suite conditions météo:

+ **ST MARTIN D'URIAGE** reporté au 03/04/2017

+ **SEYSSINET** prévu le 27/03/2017

+ **VILLARD-BONNOT** prévu le 10/04/2017

Confirmation Classement Eclairage :

- **DOMARIN** : Stade Municipal – NNI 381490101 – Niveau E5
EM 129 lux – Uniformité 0.70 – Emini/Emaxi 0.41
- **GRENOBLE** : Stade VAUCANSON – NNI 381850801 – Niveau E5
EM 132 lux – Uniformité 0.71 – Emini/Emaxi 0.55
- **GRENOBLE** : Stade Raymond ESPAGNAC – NNI 381850302 – Niveau E5
EM 133 lux – Uniformité 0.75 – Emini/Emaxi 0.52
- **VEZERONCE** : Stade Municipal – NNI 385430101 – Niveau E5
EM 128lux – Uniformité 0.70 – Emini/Emaxi 0.56

Courriers envoyés :

- **LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES**
- **CLUBS**: EG2F- RIVES SP – SUD-ISERE
- **MAIRIES** : LES ABRETS – LE CHEYLAS – RIVES – VILLARD BONNOT

Courriers reçus :

- **LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES**
- **CLUBS** : CORPS – SUD ISERE
- **MAIRIE** : ST GEORGES D'ESPERANCHE

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée **en 2017**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	Prévu le 21 mars 2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.
Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**
Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

« Fafa »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courrier reçu : LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES - St SAUVEUR -

SUBVENTION Fafa

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la commission Fafa du District pour avis.

Suite aux informations ci-dessous, il n'y a plus de subventions et il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour d'éventuelles nouvelles subventions.

Les dossiers déposés à ce jour où reporté de « HORIZON BLEU » seront en attente et classés prioritaires pour la prochaine session.

Pour cette **saison 2016- 2017**, la **Ligue AUVERGNE RHONE ALPES** dispose d'une enveloppe de 583000euro pour les dossiers infrastructures. En conséquence l'enveloppe du District de l'ISERE s'élève à 89775euro.

La Ligue a retransmis aux Districts les dossiers « **HORIZON BLEU 2016** » restés en attente à la Ligue.

Après concertation avec les porteurs de projets, les dossiers ci-dessous ont été retournés à la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES semaine 5.

N°	Porteur du Projet	Travaux	Eligible	Retour
24	Mairie AOSTE	3/5/7/8	33850€	26/01/2017
23	Mairie ST GENIX sur GUIERS	7	33850€	25/01/2017
9	Mairie ST VERAND	3	19000€	19/01/2017
41	Club ASL ST CASSIEN	6	3075€	19/01/2017

En conséquence plus aucun dossier de subvention ne pourra être retenu **pour la saison 2016/2017.**

